

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE AVEC LES CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE

Personnes concernées :

MM. Dominique LEFEBVRE, Raphaël APPERT, Pierre CAMBEFORT, Daniel EPRON, Jean-Pierre GAILLARD, Mme Nicole GOURMELON, MM. Jean- Paul KERRIEN, Pascal LHEUREUX, Gérard OUVRIER-BUFFET, Louis TERCINIER, Président ou administrateurs de Crédit Agricole S.A. et présidents, directeurs généraux des entités susmentionnées.

Nature et Objet :

Le Conseil d'Administration du 10 février 2021 a autorisé la reconduction de la convention du régime de groupe fiscal dans les mêmes termes et mêmes principes que ceux conclus en 2016, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2020.

Dans sa séance du 21 janvier 2010, le Conseil avait autorisé l'élargissement du groupe fiscal Crédit Agricole S.A., sur le fondement de l'alinéa 5 de l'article 223 A du Code général des impôts, cet élargissement s'appliquant obligatoirement à la totalité des Caisses régionales et des Caisses locales soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun ainsi que, sur option, à leurs filiales.

Le dispositif était encadré par une convention liant l'organe central et chacune des entités entrant dans le groupe du fait de son élargissement, à compter du 1er janvier 2010. Les conventions sont renouvelables sur accord conjoint et exprès de l'ensemble des entités concernées pour des périodes successives de cinq ans.

Modalités :

Le montant global des économies d'impôt 2020 du fait des dividendes intragroupes, qui font l'objet de versement au titre des conventions liant Crédit Agricole S.A. et les sociétés visées ci-dessus, s'élève à 27,1 millions d'euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

L'extension du périmètre du groupe fiscal de Crédit Agricole Elargi repose sur un principe de partage entre Crédit Agricole S.A. et ces entités, dicté par un intérêt social, économique et financier commun et propre à chacune des entités membres du Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi, et notamment par la réallocation de certaines économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal Crédit Agricole.